



CONSEIL DES RECTEURS
DES UNIVERSITÉS FRANCOPHONES DE BELGIQUE

MEMORANDUM

Le Conseil des Recteurs des **universités** francophones de Belgique (CRef) fait le constat alarmiste d'un **définancement** de ses universités, qui se trouvent dans des conditions de plus en plus difficiles pour exercer leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la société.

Le redéploiement économique et social de la FWB ne peut pourtant à l'évidence pas faire l'économie d'une recherche de pointe et d'adultes bien formés.

Les universités jouent un **rôle central** dans une société européenne fondée sur la connaissance; si ce rôle représente une source d'opportunités, il s'accompagne aussi de défis considérables. Les conditions matérielles actuelles d'exercice des multiples activités liées à leurs missions posent des questions quant au maintien de la qualité de celles-ci ainsi qu'à leur capacité de concurrencer les universités étrangères, dans un contexte de mobilité croissante.

Le CRef avait déjà exprimé ses craintes dans un memorandum¹ publié en mars 2004. Il les réitère aujourd'hui avec force et réclame au minimum un rattrapage du définancement observé depuis plus de 15 ans, en résultat de l'adoption d'un mode de financement au sein d'une enveloppe fermée. Les besoins vont au-delà de ce simple rattrapage ! Les plus criants sont mis en exergue (attractivité de la carrière académique, infrastructures, financement de la recherche, ...), quelques pistes sont proposées pour faciliter la rencontre de certains d'entre eux.

¹ http://www.CRef.be/Memorandum_Mars2004.PDF

1. Le constat du définancement des universités

Comme le souligne un rapport récent de l'Académie Royale de Belgique², la FWB consacre depuis une vingtaine d'années un effort financier important en faveur du secteur de l'enseignement.

La croissance réelle du financement de l'enseignement supérieur est toutefois très nettement inférieure à celle de l'enseignement obligatoire³. Lorsqu'on considère en particulier la croissance des dépenses par élève/étudiant (figure 1), on ne peut que faire le constat d'un **définancement de l'enseignement supérieur**.

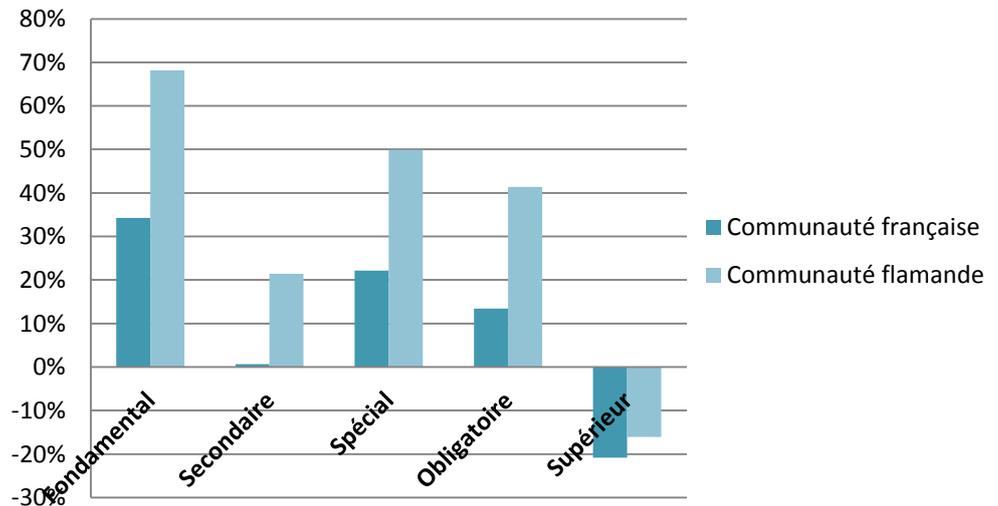


Figure 1 : Croissance réelle des dépenses par élève/étudiant dans les différents niveaux d'enseignement, en Communautés française et flamande, sur la période 1991-2012 (en %)

Celui-ci résulte notamment de ce que, alors que les autres niveaux d'enseignement restaient dans le régime favorable de l'enveloppe ouverte, les Universités et les Hautes Ecoles ont été soumises au régime de l'enveloppe fermée (respectivement depuis 1996 et 1998), c'est-à-dire un régime par lequel l'enveloppe globale de la subvention n'est pas liée au nombre d'étudiants mais à l'indice des prix à la consommation. Depuis l'adoption de ce mode de financement, cette enveloppe n'a augmenté que de 16,7 % en € constants (figure 2), alors que sur la même période la croissance économique était deux fois plus importante, la croissance du PIB (à prix constants) étant de 30,1%.

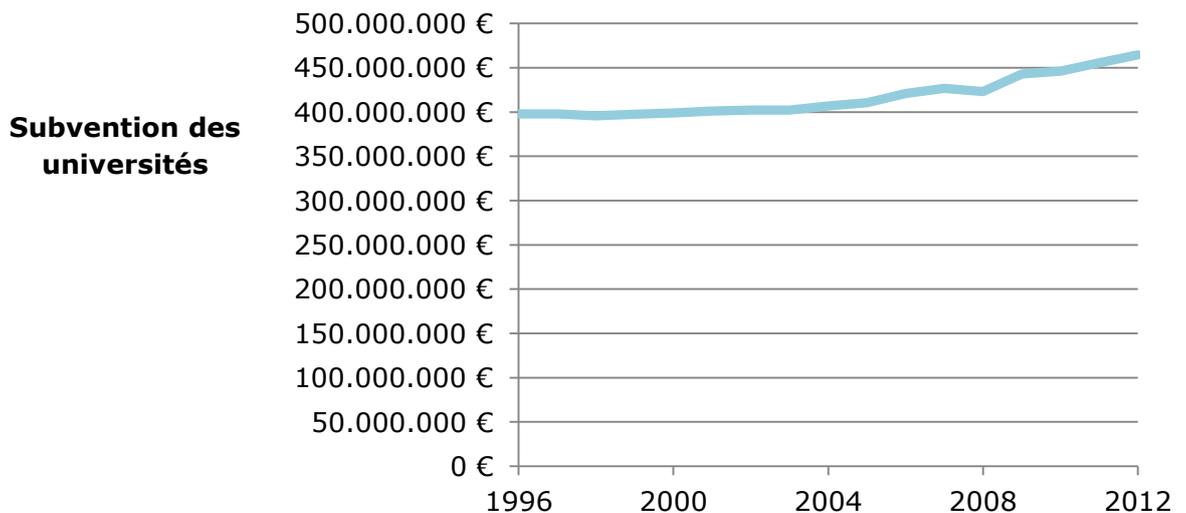


Figure 2 : Evolution de l'allocation des universités

² Groupe de travail sur le financement de l'enseignement supérieur en Communauté française, 15 juillet 2011

³ Dépenses d'enseignement des Communautés française et flamande : évolution depuis la communautarisation du pays - V. Schmitz, B. Scoreneau, S. Thonet et R. Deschamps - Juin 2013 (publication UNamur - Département d'économie)

Pendant la même période, le nombre d'étudiants est passé de 63.000 à plus de 82.000, soit une augmentation de 37% (figure 3).

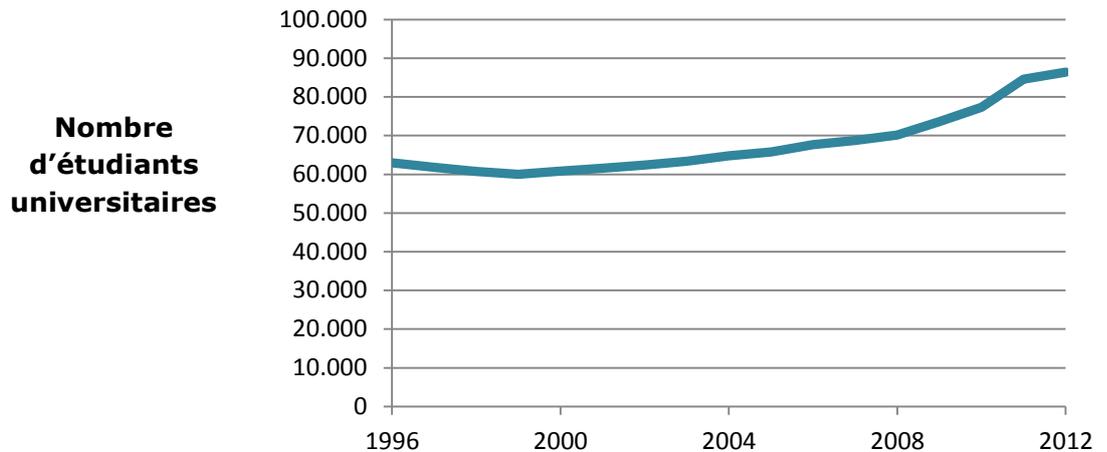


Figure 3 : Evolution du nombre d'étudiants dans les universités de la FWB

Il en résulte que les universités ont ainsi vu leur dotation par étudiant diminuer de manière quasi continue depuis l'adoption de ce mode de financement (figure 4).

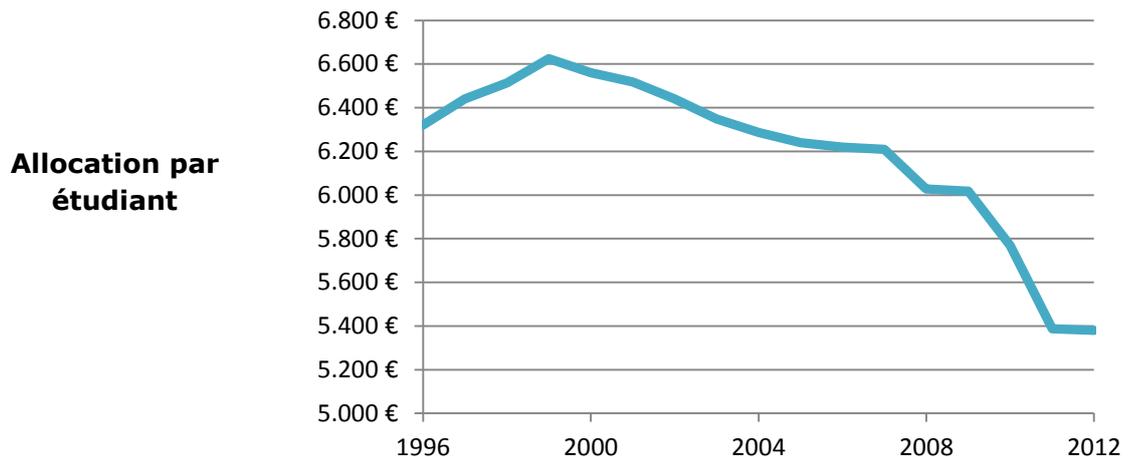


Figure 4 : Evolution de l'allocation par étudiant (à € constants) dans les universités de la FWB

Outre les conséquences très négatives en termes de taux d'encadrement des étudiants ainsi que de disponibilité pour les missions de recherche et service à la société, ce mode de financement renforce également la propension des universités à partir à «la chasse à l'étudiant». En effet, dans un système d'enveloppe financière fermée, l'université qui, contrairement aux autres institutions, n'augmente pas son nombre d'étudiants, voit ses moyens de fonctionnement diminuer.

Enfin, au sein même de l'enseignement supérieur, les statistiques officielles calculées par l'administration de la FWB⁴ montrent que ce **définancement des universités s'est révélé être nettement plus important que celui des Hautes Ecoles** (figure 5).

On peut en effet calculer à partir de l'indicateur *Evolution du coût annuel moyen par élève/étudiant à charge de la FWB, à prix constants*, que les Hautes Ecoles se sont vues « définancées » (en termes réels) de 1,7% alors que le définancement des universités s'élevait à 16,2% sur la même période de 1998 à 2013⁵.

⁴ Les Indicateurs de l'Enseignement. Publications de la Fédération Wallonie Bruxelles – 2007 et 2013

⁵ Note de JP Lambert – recteur honoraire de l'Université Saint-Louis

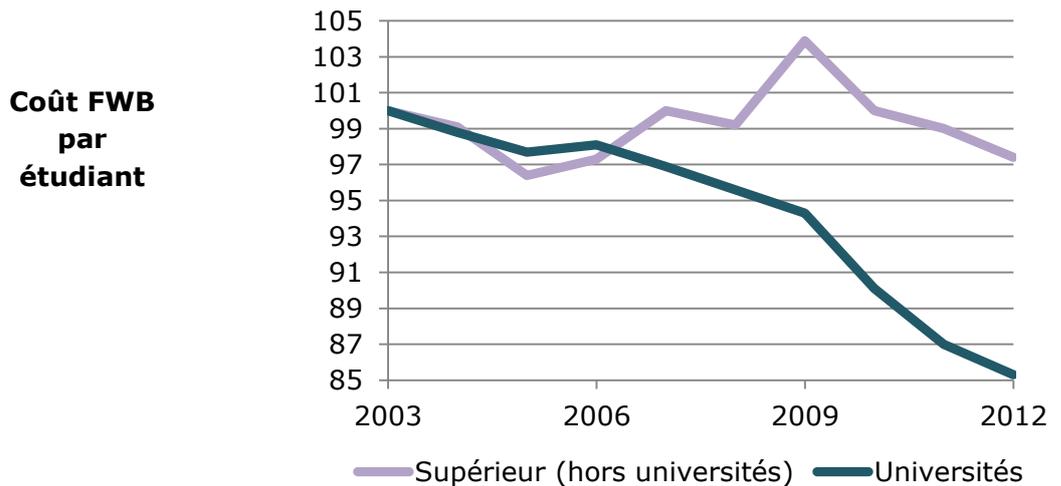


Figure 5 : Evolution du coût annuel moyen par élève/étudiant à charge de la FWB, à prix constants

En 16 ans l'allocation de la Communauté Française a cru de 17% (prix constants) alors que le nombre d'étudiants croissait de 37% et le PIB de 30%⁶ ; l'allocation par étudiant a ainsi diminué de 15%. Il s'agit donc bien d'un constat de définancement des universités, qui contraste singulièrement avec le refinancement de l'enseignement obligatoire et le quasi maintien du financement des Hautes Ecoles, et qu'il devient urgent de combler au regard des défis et enjeux de nos sociétés de la connaissance. **La situation s'est dramatiquement aggravée pendant la dernière législature, qui a supprimé l'allocation de compensation et pris diverses mesures décrétales⁷ telles que, par exemple, l'exonération des étudiants doctoraux de tout minerval.**

2. Le rôle stratégique des universités reconnu par l'Europe

Les universités jouent en effet un rôle essentiel dans nos sociétés de la connaissance. Ce rôle est ainsi largement reconnu par la stratégie EU 2020 de l'Europe qui, pour appuyer la priorité donnée à une croissance intelligente, fixe deux objectifs, parmi 5, directement ancrés sur leurs activités⁸:

- **Taux d'investissement dans la Recherche et le développement (R&D) :** améliorer les conditions de la recherche et développement (R&D) afin, en particulier, de porter à 3 % du PIB le niveau cumulé des investissements publics et privés dans ce secteur ;
- **Education et enseignement supérieur :** améliorer les niveaux d'éducation en réduisant le taux d'abandon scolaire à 10 % et en portant à 40 % la proportion des personnes de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent.

Outre le soutien à l'investissement dans la formation et la R&D, l'UI (Union de l'Innovation, une des sept initiatives phares de la stratégie Europe 2020) appuie la modernisation des systèmes éducatifs en vue d'une reconnaissance internationale de leur excellence⁹.

Il est essentiel de garantir à nos universités des ressources suffisantes et durables pour leur permettre de répondre aux nouveaux défis dans un contexte international de concurrence croissante.

⁶ Groupe de travail sur le financement de l'enseignement supérieur en Communauté française, Premier rapport intermédiaire remis au Secrétaire Perpétuel le 15 juillet 2011

⁷ Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études

⁸ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid71587/la-strategie-europe-2020-pour-une-croissance-intelligente-durable-et-inclusive.html>

⁹ Initiative phare Europe 2020, Une Union de l'innovation, de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions, 6 octobre 2010

3. L'indispensable refinancement des universités pour leur permettre d'assurer leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la société

Les universités remplissent **trois types de missions**, étroitement liées et qui s'alimentent mutuellement: une mission d'enseignement, une mission de recherche (fondamentale ou appliquée), et une mission de service à la société.

Les universités se distinguent des autres systèmes d'enseignement supérieur principalement par l'ampleur de leurs activités de recherche, intimement liées à celles d'enseignement, ainsi que par leur habilitation à décerner des doctorats.

Outre l'insuffisance du financement de base indispensable à leur stabilité et à l'accomplissement de leurs missions « classiques », elles sont aujourd'hui confrontées à de nouveaux **défis considérables** : massification de l'accès à l'enseignement supérieur (qui entraîne notamment la nécessité de politiques proactives d'aide à la réussite et de soutien aux étudiants), concurrence croissante pour attirer et garder les meilleurs talents dans l'espace européen dit de Bologne, émergence de nouveaux besoins (l'internationalisation de l'enseignement et de la recherche, les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, le soutien à l'innovation et à la création d'activités économiques et sociales,...), etc.

Ce déficit de financement fait craindre des conséquences négatives sur la qualité de l'enseignement et de la recherche en FWB (aujourd'hui pourtant encore internationalement reconnu).

Des répercussions néfastes sur l'attractivité et la compétitivité de notre système universitaire semblent également inévitables. La mobilité des étudiants et enseignants chercheurs n'est à cet égard pas le seul enjeu; par exemple, l'insertion de nos universités dans les meilleurs réseaux et programmes de coopération internationaux revêt aujourd'hui déjà une importance qui ne devrait que croître dans le futur.

Il est vital d'améliorer les conditions matérielles d'exercice des différentes missions

3.1 L'attractivité de nos universités pour le personnel académique

La mobilité internationale associée au développement de l'espace européen de l'enseignement et de la recherche ne concerne pas que les étudiants ou les chercheurs, mais aussi le personnel académique impliqué dans les trois types de missions rappelées plus haut.

Les conditions offertes dans les universités de la FWB sont de moins en moins compétitives et font craindre une perte d'attractivité de la carrière. L'enjeu semble reposer non tant sur les conditions de rémunération que sur l'opportunité de pouvoir exercer le métier d'enseignant et chercheur sans souci excessif d'ordre matériel.

Au niveau des **activités d'enseignement**, les principaux problèmes résultent de l'augmentation incessante du nombre d'étudiants dans un cadre académique et scientifique constant, entraînant une diminution continue des taux d'encadrement. S'ajoutent à ces éléments, les charges de gestion croissantes qui amènent les académiques en état de surrégime.

Au niveau des **activités de recherche**, les rapports du JRC¹⁰ montrent que les facteurs attractifs pour la mobilité sont surtout les capacités de recherche du pays ainsi que la qualité de sa recherche et de ses infrastructures.

Les besoins actuellement non rencontrés, liés spécifiquement aux capacités de recherche et infrastructures, sont développés aux sections suivantes. Outre ceux-ci, certaines mesures de refinancement sont tout à fait essentielles au maintien de l'attractivité de la carrière académique et scientifique et, par conséquent, à la qualité du personnel recruté:

¹⁰ http://erawatch.jrc.ec.europa.eu/erawatch/export/sites/default/galleries/generic_files/JRC58917.pdf

- **Améliorer les conditions d'exercice des activités d'enseignement** : *accroître le cadre académique et scientifique (objectif indispensable pour améliorer le taux d'encadrement, et donc sa qualité, mais aussi dégager du temps pour la recherche), disposer de locaux adéquats, accorder des moyens supplémentaires aux Ecoles Doctorales, ...*
- **Améliorer les conditions matérielles d'exercice des activités de recherche** : *financer les coûts de fonctionnement des chercheurs, financer des aides logistiques (infrastructures, équipement, assistances techniques et administratives), ...*

De plus, même si les niveaux de rémunération ne sont pas (encore) en première ligne des causes de perte d'attractivité¹¹, il paraît indispensable de revoir, dans un proche avenir, le **mode de rémunération** du personnel de nos universités, sans quoi elles ne pourront plus jouer de rôle valable dans le concert européen, considérant l'évolution des niveaux de rémunération dans certains pays¹².

En outre, dans un nombre non négligeable de domaines (médecine, droit, sciences appliquées, gestion, informatique, ...), la comparaison des salaires avec le secteur privé entraîne qu'il est de plus en plus difficile pour un diplômé de haut niveau de choisir la carrière universitaire, assimilée à un apostolat¹³.

3.2 Les infrastructures

Il est indispensable de pouvoir accueillir les étudiants et les chercheurs dans des locaux modernes et fonctionnels, disposant des équipements adéquats.

Des moyens supplémentaires doivent donc être dégagés pour pouvoir, d'une part, assurer l'entretien et la rénovation des bâtiments existants et, d'autre part, construire de nouveaux bâtiments adaptés aux standards technologiques actuels, tant pour les missions d'enseignement que celles de recherche.

La Fédération Wallonie-Bruxelles contribue actuellement par le biais de deux enveloppes distinctes au financement des travaux immobiliers des universités :

- le financement du grand entretien des bâtiments académiques ;
- le financement des investissements immobiliers.

Dans le **memorandum du CRef de mars 2004**¹⁴ ainsi que dans **la mise à jour** communiquée au Ministre-Président de la CFB en 2009, le groupe de travail Infrastructures du CRef épinglait :

- les surcoûts liés aux rattrapages à prévoir en raison des ajournements répétés des grands entretiens, consécutivement à leur sous-financement ;
- l'absence depuis 2000 d'évolution majeure des surfaces construites, malgré l'obsolescence de certaines infrastructures, l'augmentation importante (plus de 20%) des populations étudiantes durant la même période et les besoins nouveaux en matière immobilière.

Une évaluation actualisée des besoins élémentaires en infrastructures des institutions universitaires est présentée ci-après.

3.2.1 Financement du grand entretien

La valeur de reconstruction du parc universitaire en Communauté française était estimée à 2.674 M€ en 2009.

Il est communément admis qu'il faut consacrer annuellement un budget de minimum 1,5% de la valeur de reconstruction des bâtiments publics pour leur entretien. Les besoins des universités s'élevaient en conséquence à 40 M€ par an pour le grand entretien, alors que le décret du 23 mars prévoyait une allocation annuelle d'un peu plus de 9,6 M€, soit un taux de couverture de seulement 25% des besoins.

¹¹ http://ec.europa.eu/euraxess/pdf/research_policies/final_report.pdf

¹² <http://www.eui.eu/ProgrammesAndFellowships/AcademicCareersObservatory/CareerComparisons/SalaryComparisons.as>

¹³ http://www.CRef.be/Memorandum_Mars2004.PDF

¹⁴ http://www.CRef.be/Memorandum_Mars2004.PDF

Pour actualiser ces montants de 2009 à la valeur en 2013, on peut utiliser la formule de révision des marchés de travaux, ce qui conduit à une augmentation de 9,2%, soit une valeur totale de 2.920 M€ au minimum (c'est-à-dire sans tenir compte des nouveaux besoins depuis 2009). Il en résulte que **la somme minimale nécessaire au grand entretien serait de 43,8 M€/an.**

3.2.2 Financement des investissements immobiliers

Pour faire face à l'accroissement de la population étudiante et résoudre le problème de l'obsolescence de certaines infrastructures, les institutions universitaires avaient établi que les besoins en investissements immobiliers et grandes rénovations s'élevaient à **395 M€** (valeur 2009).

Les moyens annuels mis à disposition des institutions par la Communauté française (art. 125 §2) pour les investissements et rénovations étaient de 4,4 M€ en 2009. En convertissant ceux-ci (par emprunt sur 20 ans à un taux de 6,3 %) en un capital à investir (49 M€), on trouvait un taux de couverture de ce capital par rapport aux besoins énoncés de **12,4 %**.

Un calcul d'actualisation et la prise en compte de l'augmentation du nombre d'étudiants permettent d'évaluer le besoin actuel (besoins 2009 * 1,28) à **506 M€**.

3.2.3 Financement des rénovations

Le patrimoine réactualisé des universités doit être rénové tous les 30 ans. Le coût de la rénovation représente ~4,33%¹⁵ de la valeur de reconstruction, soit ~**126 M€/an.**

3.3 La recherche scientifique

Il n'est pas inutile de rappeler que, même si les chiffres montrent une tendance de croissance, la Belgique est encore bien en deçà de l'objectif européen de 3% du PIB à consacrer à la Recherche & Développement.

Les indicateurs de l'OCDE¹⁶ analysant la compétence et la capacité d'innovation de la Belgique par rapport aux autres états membres sont donnés à la figure 6 ; le premier de ceux-ci, soit les dépenses en R&D du secteur public et du secteur privé, placent la Belgique sous la moyenne des états membres.



¹⁵ Valeur moyenne calculée entre 3,33% en 2014, et 5,33% estimé en 2044 (hypothèse linéaire considérant l'augmentation de 10% entre 2009 et 2014)

¹⁶ <http://www.oecd.org/sti/sti-outlook-2012-belgium.pdf>

Figure 6: Science and Innovation : Belgium (OCDE)

Les crédits budgétaires publics de recherche et développement en Belgique ne représentaient que 0,63% du PIB en 2011¹⁷ ; il est également reconnu qu'ils sont proportionnellement plus élevés dans la partie flamande du pays.

Il est important de préciser que la subvention de base des Universités, largement commentée au point 1 de ce document, est aussi destinée à financer la recherche et que sa limitation dans une enveloppe fermée alors que le nombre d'étudiants est en croissance revient *de facto* à une baisse des moyens disponibles pour la recherche.

Enfin, il n'est pas fait état ici des politiques et financement de recherche au niveau européen, qui ont été récemment redéfinis dans le contexte du lancement du nouveau programme cadre Horizon 2020 et ne sont pas concernés par les élections de mai 2014.

3.3.1 La Recherche fondamentale

La recherche fondamentale¹⁸ (pure et orientée-stratégique) est menée dans les universités essentiellement avec le support de financements publics majoritairement octroyés par la FWB.

Une partie de ce financement est directement versé aux institutions universitaires (via l'allocation de base, et via les ARC et FSR¹⁹) tandis que la majorité est allouée selon un mode de financement compétitif par projet ou individu.

Cette allocation est gérée principalement par le Fonds de la Recherche Scientifique F.R.S.-FNRS.

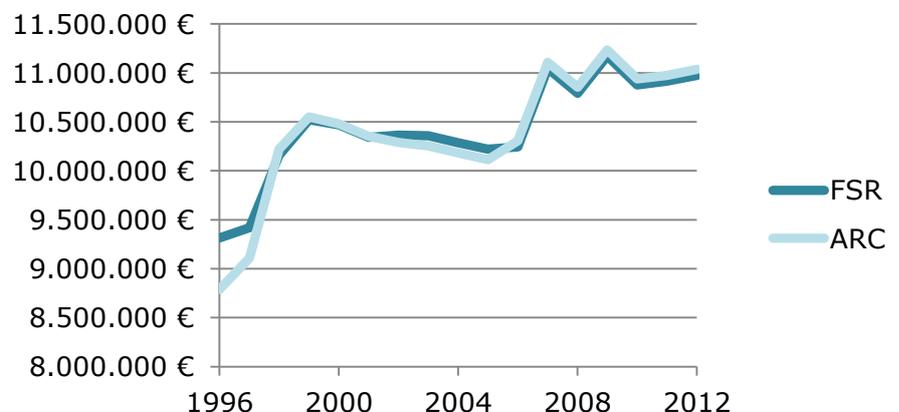
Enfin, le niveau fédéral, outre les mesures fiscales en faveur de la recherche, intervient également via le financement des PAI (Pôles d'Attraction Interuniversitaires).

Les points d'attention concernant ces financements sont les suivants :

■ ARC et FSR

Les débats récents sur la clé de répartition des subsides ARC et FSR sont le reflet d'un manque global de moyens, bien plus que de réelles divergences entre les universités sur les principes sous-tendant le financement de la recherche. Cette pénurie de moyens est d'autant plus dommageable que le coût de fonctionnement de la recherche à volet expérimental est en croissance rapide, en particulier dans les sciences du vivant où les contraintes réglementaires sont de plus en plus strictes. Or, les FSR sont une des sources principales permettant de payer ces frais de fonctionnement et sont largement insuffisants.

L'évolution de ces financements est donnée à la figure 7.



¹⁷ http://www.belspo.be/belspo/stat/bokoo/index_fr.stm

¹⁸ Recherche fondamentale : recherche entreprise principalement (mais pas exclusivement) pour produire des connaissances nouvelles sur les fondements des phénomènes et des faits observables, sans nécessairement envisager une application ou utilisation particulière au moment où elle est entamée (ce qui n'implique pas qu'elle n'a pas d'application par la suite);

¹⁹ ARC : Actions de Recherche Concertées - FSR : Fonds Spéciaux de la Recherche

Figure 7 : Subventions ARC et FSR (à prix constants, base 1996)

Sur les 14 dernières années (soit depuis 1999) , les enveloppes budgétaires des ARC et des FSR ont augmenté en moyenne annuelle, à prix constants, de respectivement 69.255 € et 92.004 € par an, pour l'ensemble des universités.

Une augmentation d'au moins 50% de l'enveloppe des FSR serait un ballon d'oxygène extrêmement utile.

■ F.R.S.-FNRS

En ce qui concerne le F.R.S.-FNRS, ces dernières années ont vu d'importantes modifications de son contexte réglementaire, ainsi que la mise en place récente du Fonds de la Recherche Fondamentale Stratégique (FRFS), financé par la Région Wallonne, qui a permis de déclencher une croissance des subventions qui stagnaient (à prix constants) depuis 2009 (figure 8).

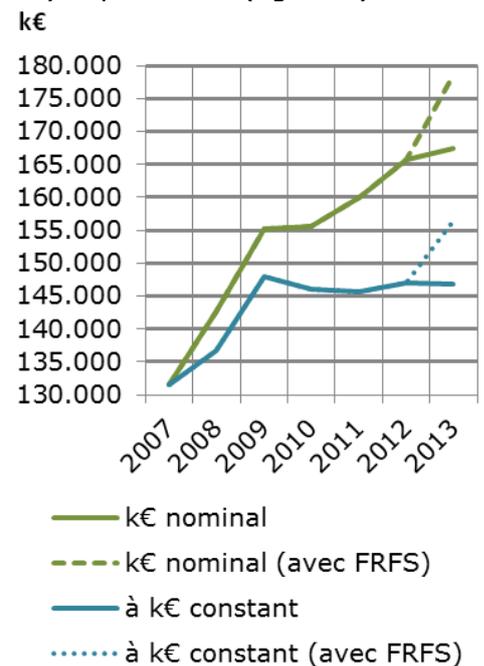


Figure 8: Evolution des ressources du F.R.S.-FNRS et de ses Fonds associés

L'intérêt de cibler certains domaines stratégiques de recherche est indéniable, mais la mission originale du F.R.S.-FNRS et de ses fonds associés est surtout d'être une source de financement stable et ouverte à tous les domaines de la recherche fondamentale, sans hiérarchisation. L'objectif principal des prochaines années doit être la consolidation de cette mission centrale dont les bénéfices à long terme sont à la fois importants et souvent inattendus. Le soutien des Régions à certaines dimensions de l'action du F.R.S.-FNRS est à ce titre très important et pourrait être développé.

Les universités soutiennent les demandes du F.R.S.-FNRS formulées dans le plan PHARE II, notamment en vue d'un accroissement des moyens de fonctionnement des chercheurs et du renforcement du positionnement international de notre recherche.

■ PAI

Les Pôles d'Attraction Interuniversitaires (PAI) constituent depuis longtemps un outil fondamental pour la recherche scientifique, qui permet de soutenir 44 réseaux interuniversitaires, jugés excellents par des experts internationaux, dans des domaines scientifiques aussi variés que la physique, la biologie, les sciences médicales, les sciences sociales.

Leur gestion actuelle au niveau fédéral est un modèle d'organisation qui permet de positionner d'une manière exceptionnelle les chercheurs belges dans la communauté scientifique

internationale. Le CREF revendique le maintien de ce programme au niveau fédéral, meilleur garant de cette efficacité.

3.3.2 La Recherche Appliquée

La recherche appliquée est notamment menée dans les universités avec le support de financements publics octroyés par les régions, et complétés par des contrats avec les entreprises.

C'est précisément au niveau des régions, qui ont en charge la recherche appliquée et sa valorisation industrielle, que l'on trouve la plus grande complexité dans le domaine du financement de la recherche.

Cela est dû, d'une part, à la multiplicité des intervenants (entreprises, pôles de compétitivité, centres de recherche agréés, universités, hautes écoles,...) et, d'autre part, à la multiplication des instruments, de leurs modalités et des gestionnaires de ceux-ci (agences et administrations diverses).

En sus, la variété des objectifs de la recherche régionale, qui vont de la consolidation d'une base d'expertise et de compétence en recherche appliquée au développement de prototypes en phase de pré-industrialisation, en passant par le soutien à la valorisation de la recherche et à l'innovation, ne simplifie pas le paysage.

Dans ce contexte, les universités souhaitent mettre en évidence les points suivants.

- **Gouvernance et cohérence de l'action publique.** L'objectif est d'accroître la transparence dans le choix des thèmes des appels, ainsi que d'en simplifier et d'en rendre plus clair l'objet et les critères de sélection. Tout en soulignant la qualité du travail fait au sein des administrations gérant les programmes de recherche, il est indéniable que la gouvernance globale est insuffisante. Des mesures simples et rapides à concrétiser pourraient déjà être d'une grande efficacité, en particulier constituer un panel indépendant restreint chargé d'émettre un avis, pouvant être contraignant, sur tous les projets de mesures et d'appels serait un pas très positif.
- En ce qui concerne le **soutien à l'innovation et au transfert de technologie entre les universités et les entreprises**, il est essentiel de se rappeler que ce soutien doit être proche des chercheurs, que la politique actuelle qui consiste à le loger au sein des universités a montré son efficacité et que la coopération interuniversitaire (réseau LIEU) en la matière est exemplaire. Il serait contreproductif de disperser cette activité en la développant également dans d'autres structures. Aussi, la centralisation au niveau régional doit se limiter aux domaines où elle apporte une réelle plus-value et des économies d'échelle, comme dans le cas de la structure PICARRÉ (brevets).
- Disposer d'**équipements de pointe** est essentiel pour une recherche de qualité au niveau mondial. Ces dernières années, une politique active a été menée pour insérer nos régions dans les programmes d'infrastructures européennes (ESFRI). C'est une excellente chose, mais qui n'enlève rien au besoin de disposer d'équipements moins exceptionnels, mais néanmoins coûteux, qui sont les outils de travail quotidien de nombreux chercheurs. Ce besoin ne doit pas être ignoré dans les efforts d'appui à l'achat d'équipements en cours et à venir.

Un refinancement et un ajustement des gouvernances et politiques de recherche sont indispensables pour répondre aux besoins de la recherche menée dans les universités

3.3.3 La participation aux réseaux européens

Au niveau européen, on distingue quatre instruments stratégiques très importants pour les universités:

- les infrastructures de recherche « **ESFRI**²⁰ » sont celles identifiées dans la feuille de route stratégique européenne décidée par les Etats membres, via leurs délégués au sein du forum du même nom. Si elles bénéficient souvent d'un financement pour leur mise en route au niveau des programmes-cadres de recherche européens (aujourd'hui, Horizon 2020), chaque Etat membre finance la participation de ses chercheurs lorsque l'infrastructure devient opérationnelle. Au niveau belge, le financement de la cotisation annuelle à ces infrastructures pour la participation belge par l'Etat fédéral est indispensable, pour que les entités fédérées puissent se concentrer sur le financement de la participation scientifique de leurs chercheurs.
- les **ERA-Nets** sont des instruments lancés par la Commission européenne (CE). Ces réseaux d'agences de financement européennes visent à une meilleure coordination de la recherche dans un domaine scientifique précis. Suite à un échange d'informations et un mapping du paysage de la recherche, des appels à projets transnationaux ciblés sont lancés. Ainsi, plusieurs équipes de FWB retenues ont pu participer à la mise en œuvre de projets transnationaux excellents avec le soutien du F.R.S.-FNRS. La valeur ajoutée de la collaboration transnationale a été démontrée par l'impact accru des publications issues des projets financés. Il est important que les chercheurs FWB puissent continuer à participer aux appels organisés par les ERA-Nets et que le F.R.S.-FNRS obtienne les moyens nécessaires pour ce faire. En outre, le nouvel instrument ERA-Net dans HORIZON2020 introduit un cofinancement par la CE de 33% en moyenne des projets de recherche retenus. Un investissement supérieur au niveau national/régional (F.R.S.-FNRS) génèrera donc un cofinancement accru de la CE, au bénéfice des chercheurs.
- les **FET Flagships** sont des initiatives phares dans le domaine des technologies futures et émergentes, cofinancées par la Commission européenne (via le 7^{ème} PC et Horizon 2020) et par les Etats Membres. Les chercheurs de la FWB ont participé à leur conception (par exemple : Guardian Angels concernant les 'zero power systems') et y contribuent toujours activement (Flagship sur le graphène). L'intérêt scientifique des FET Flagships est évident: ils rassemblent les meilleurs chercheurs européens autour d'un objectif scientifique fédérateur et visionnaire. Afin que les chercheurs de la FWB puissent être intégrés davantage aux FET Flagships et mener des recherches de pointe dans ces domaines, un soutien approprié est nécessaire, par exemple, par les instruments du F.R.S.-FNRS et par sa participation à des appels transnationaux dans le domaine des FET Flagships.
- Enfin, les **initiatives de programmation conjointe (JPIs)** visent au lancement de programmes de recherche communs entre Etats Membres pour relever des défis sociétaux. Concrètement, cela se traduit par le lancement d'actions conjointes telles que des appels à projets transnationaux, des mises en réseau de centres d'excellence ou encore la création de réseaux de 'connaissance' à l'échelle européenne. Bien que ces actions soient organisées au niveau transnational, ce sont les Etats membres qui financent 'leurs' chercheurs selon le principe du juste retour, en dehors du programme Horizon 2020. Depuis 2011, la communauté scientifique de la FWB a contribué à ces initiatives à plusieurs reprises avec le soutien du F.R.S.-FNRS. Afin que les chercheurs de la FWB puissent continuer à y participer, un soutien financier adéquat est nécessaire. En effet, les JPIs, actuellement au nombre de 10, vont certainement se multiplier dans les années à venir, tout comme les différents types d'actions menées au sein de chacune d'entre elles.

4. Les mesures fiscales : des pistes pour faciliter l'effort financier à consentir

4.1 Des mesures fiscales en faveur des universités

- Il est proposé que la mesure relative à **l'exonération partielle de versement du précompte professionnel** pour les travailleurs de la connaissance²¹ (« **précompte chercheur** »), qui vise

²⁰ European Strategic Forum on Research Infrastructures

²¹ Telle que reprise à l'article 275/3 §1 du Code des impôts sur les revenus (CIR)

à stimuler la recherche scientifique, soit élargie au **personnel académique des universités**. Concrètement, cela signifie que seuls 20 % du précompte professionnel doivent être versés au Trésor et que les autres 80% du précompte professionnel retenu peuvent être conservés par l'employeur, et ce afin de stimuler la recherche scientifique.

Les professeurs d'université sont en effet des chercheurs, sélectionnés de manière très sévère sur la base de leurs contributions à la recherche. Ils sont les moteurs de la recherche universitaire et leurs autres activités, en particulier l'enseignement, puisent largement dans leur recherche, ce qui fait la spécificité de l'enseignement universitaire. La situation actuelle où le personnel scientifique bénéficie de la ristourne « précompte chercheur » alors que le personnel académique en est privé est, pour les institutions universitaires, un frein financier à une gestion saine et équitable des carrières de leur personnel, la promotion vers le corps académique étant de ce fait doublement coûteuse.

- L'exonération du précompte pour les travailleurs de la connaissance tel que prévu à l'article 275/3 CIR ne couvre que les personnes ayant le statut de chercheur. Le F.R.S.-FNRS qui est au cœur de la problématique de la recherche moderne constate que de nombreux projets de recherche nécessitent des compétences techniques de haut niveau que seuls des **techniciens** peuvent détenir. Le CRef soutient la proposition du F.R.S. – FNRS²² que la mesure d'exonération du précompte soit étendue aux techniciens (ingénieurs, agents techniques) impliqués dans les projets de recherche à condition qu'ils y soient affectés à plein temps.
- Le CRef apprécie que l'exonération du versement du précompte professionnel pour la recherche scientifique ait récemment été augmentée de 75 à 80%. Il réitère néanmoins sa demande exprimée dans son memorandum de mars 2010²³ de **porter ce taux de la dispense de 80% à 100% du précompte retenu** ; cette mesure contribuera à intensifier les supports publics à la R&D et se rapprocher des objectifs européens.
- Enfin, comme déjà précisé dans le memorandum du CRef de mars 2010, il devient urgent **d'allouer aux bibliothèques universitaires un subside équivalent au surcoût engendré par les 15% de TVA supplémentaire sur les documentations et abonnements électroniques**.

Il est en effet primordial que les universités puissent offrir aux étudiants et au personnel académique et scientifique un large accès à la documentation électronique si elles souhaitent maintenir l'enseignement et la recherche à un niveau élevé.

Les bibliothèques facilitent l'accès à l'information en généralisant l'utilisation de documents et abonnements électroniques (e-only). Ceux-ci sont toutefois soumis à un taux de TVA de 21% tandis que ce taux n'est que de 6% pour les supports "papier". Le surcoût engendré par cette différence de taux est significatif pour les universités, de l'ordre de plus de 335.000 euros en 2009²⁴.

L'impact négatif de cette taxe excessive est renforcé par la différence des situations au niveau international : plusieurs pays européens - dont la Suède et l'Autriche - ont mis en place des mécanismes permettant de rembourser aux universités les montants TVA de ces abonnements électroniques ; d'autres pays tels que le Danemark, la Lituanie, la Tchéquie et la Grande-Bretagne exemptent de TVA, en totalité ou partiellement, la documentation scientifique. Par ailleurs, hors Europe, le montant des taxes associées à la documentation électronique s'avère nettement plus faible, ce qui handicape lourdement la recherche belge.

Dans la mesure où une procédure d'application d'un taux réduit de la TVA ou de remboursement de celle-ci ne peut être entreprise qu'au niveau européen et risque de mettre du temps à aboutir, le CRef réitère donc sa demande au Gouvernement fédéral d'étudier la possibilité d'allouer aux bibliothèques universitaires un subside équivalent au surcoût évoqué. Dans son

²² http://www.fnrs.be/uploaddocs/docs/NEWS_FNRS/FRS-FNRS_Memorandum_2010-07.pdf

²³ http://www.CRef.be/Memorandum_Juillet2010.pdf

²⁴ Il faut souligner que la part du budget des bibliothèques universitaires consacrée aux acquisitions documentaires électroniques croît régulièrement depuis 2005 (passant de 16% à 23%) et que le coût de ces acquisitions augmente d'année en année.

application, ce subside pourrait, par exemple, se calquer sur le subside "Dispense de versement partielle du précompte Chercheur".

4.2 De nouvelles mesures fiscales en faveur de la recherche

Par ailleurs, le CRef soutient les **propositions du F.R.S.-FNRS exprimées dans son memorandum au Fédéral de juillet 2010**²⁵ relatives à de nouvelles mesures fiscales en faveur de la recherche. En particulier, outre les taux de dispense du précompte déjà évoqués supra, il convient:

- d'équilibrer les plafonds de déductibilité des libéralités en matière d'impôts sur les revenus,
- d'encourager le mécénat d'entreprise en clarifiant la situation existante et en lançant un University Tax Shelter,
- de rendre les donations et legs aux fondations d'utilité plus attractifs en matière de droits d'enregistrement et de succession,
- de valoriser le taux de dispense de 80 à 100%.

Les universités ont besoin du maintien et du développement de mesures dépendant du Gouvernement fédéral

5. Synthèse des revendications

Très inquiets quant aux possibilités matérielles des universités de répondre aux besoins de la société, les recteurs revendiquent avec la plus vive insistance l'adoption et la mise en œuvre dans les délais les plus brefs des mesures suivantes :

- 1. Un plan effectif de refinancement des universités incluant un rattrapage du définancement continu observé depuis une quinzaine d'années, ainsi que l'abandon du système dit d'enveloppe fermée.**
- 2. Un plan effectif de financement du grand entretien, d'investissements immobiliers et de rénovations, face à la situation catastrophique et alarmante d'infrastructures obsolètes et inadaptées aux populations étudiantes actuelles.**
- 3. Un appui marqué à la recherche fondamentale par un soutien au plan stratégique de refinancement du F.R.S.-FNRS Phare II et par une augmentation de l'enveloppe des FSR.**
- 4. Une politique d'appui à l'acquisition d'équipements de pointe et à la participation aux réseaux européens (SEFRI, ERA-Nets, FET, JPIs).**
- 5. Une politique d'appui à la recherche appliquée, en ce compris en sciences humaines et sociales, pour relever les nombreux défis sociétaux.**
- 6. L'intensification des mesures fiscales en soutien à la recherche.**

²⁵ http://www.frs-fnrs.be/uploaddocs/docs/NEWS_FNRS/FRS-FNRS_Memorandum_2010-07.pdf